



# ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE EPS

### PROTCOLE SANITAIRE EN EPS CONTEXTE COVID-19

N°1

NIVEAU 2. JAUNE

AOÛT 2021

Mis à jour le 24 août 2021

En application du protocole sanitaire national de niveau 2.

En référence au cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires. Année 2021-2022.

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

En référence au courrier de Monsieur le recteur et aux décisions du CHSCT académique du 23 août 2021.

### CADRE SANITAIRE ET REPERES POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN CONTEXTE COVID

**Le cadre général comprend quatre niveaux.**

**Le niveau 2 correspond au niveau jaune.**

L'enseignement de l'EPS implique un certain nombre de principes à mettre en œuvre et à respecter :

- Dans le respect des règles sanitaires édictées, formaliser en équipe EPS les modalités de prise en charge des élèves en cours d'EPS et à l'association sportive ainsi qu'en section sportive scolaire et les présenter au chef d'établissement pour validation.
- Communiquer le protocole adopté en EPS aux élèves, à la communauté éducative et aux familles.

Vous trouverez ci-dessous la déclinaison pour l'EPS.

CE QUE DIT LE CADRE GENERAL	FONCTIONNEMENT EN EPS
<b>Les gestes barrières</b>	
<b>Appliqués en permanence, partout et pour tout le monde</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lavage des mains avant et après le cours d'EPS ou recours à une solution hydroalcoolique.</li><li>• Effets scolaires personnels : bouteilles d'eau, serviette en cas de transpiration ou s'essuyer dans sa manche...</li></ul>
<b>Les règles de distanciation physique</b>	
<b>Dans les espaces clos, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves lorsqu'ils sont côte à côte ou face à face. Si la configuration des salles de classe, ne permet absolument pas de maintenir la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Habillage/déshabillage : <b>vestiaires et douches</b>, organiser l'espace, réguler les entrées. (maintenir la plus grande distance possible en fonction du nombre d'élèves et de la surface du vestiaire et des douches).</li><li>• Dans les salles spécifiques utilisées ou les gymnases, le professeur organise l'espace <b>de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.</b></li><li>• <b>Niveau jaune : 2 mètres en intérieur</b></li></ul>

<p><b>Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.</b></p>	
<p><b>Le port du masque</b></p>	
<p>Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.</p> <p>Le médecin détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.</p> <p>Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être suspendu ou replié sans contact extérieur/intérieur et stocké dans une pochette individuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Port du masque lors du déplacement pour rejoindre l'installation sportive (professeur et élèves). Un rappel des manœuvres du masque et du stockage est nécessaire.</b></li> <li>• <b>Pour le niveau 2, pas de port du masque lors de la pratique.</b> Afin de permettre une activité physique, il est nécessaire d'organiser l'espace, les formes de pratique pédagogique et la distanciation physique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2 mètres lors de l'activité sportive en intérieur.</b> Donc toutes les activités sont permises, sauf celles qui impliquent un contact prolongé.</li> <li>- <b>1 mètre tout au long de la séance d'EPS :</b></li> <li>- Regroupements des élèves (délivrance des consignes)</li> <li>- Situations d'apprentissage (matérialiser les espaces, indiquer les circulations d'élèves, l'alternance des passages, l'installation et le rangement du matériel, le positionnement des observateurs...)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Le maintien des activités physiques et sportives est un objectif important.</b></p> <p><b>Niveau 2 :</b> les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilités des installations...) une distanciation <b>de 2 mètres</b> est respectée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les activités physiques et sportives en intérieur sont conditionnées au respect des règles suivantes : Le professeur adapte les formes de pratique pédagogique, afin de maintenir une distanciation physique. (Niveau jaune : 2 mètres)</b></li> <li>• <b>Activités aquatiques en lagon et en piscine. (réglementation de la piscine à appliquer. Gel hydroalcoolique avant de pénétrer dans la piscine)</b></li> </ul>
<p><b>Ventilation, nettoyage et désinfection des locaux et matériels</b></p>	
<p>Avec la collectivité de rattachement, il revient à chaque établissement de l'organiser.</p> <p>Aération des locaux fréquente.</p> <p><b>Nettoyage des sols et des surfaces les plus fréquemment touchés au minimum une fois par jour.</b></p> <p>Désinfection quotidienne des objets partagés.</p> <p>Ouverture fréquente des ouvrants (portes et fenêtres)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'accès aux salles et gymnases extérieurs à l'établissement, se rapprocher de la collectivité gestionnaire.</li> <li>• Pour les installations intra-muros, se référer au protocole de l'établissement.</li> <li>• <b>Nettoyage du matériel en début et fin de séance.</b></li> <li>• <b>Aération des salles et gymnases</b></li> </ul>
<p><b>Sport scolaire</b></p>	
<p><b>Activités de l'AS dans les mêmes conditions.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de l'entraînement dans le respect des règles sanitaires.</li> </ul>

### **ILLUSTRATIONS POSSIBLES (la liste n'est pas exhaustive).**

Les contraintes vous imposent de proposer des formes de pratique pédagogique qui respectent les règles de distanciation physique quelles que soient les activités.

Par exemple en sports collectifs :

- proposer des situations d'apprentissage en nombre restreint (2 contre 1, 3 contre 2), en limitant le nombre d'élèves en action (3X3, 4X4), suivant le niveau en proposant des règles de protection pour le porteur de balle.
- privilégier des sports collectifs tels que l'ultimate, la thèque, le base-ball, le rugby à toucher (cycle 3, début de cycle 4).

La vigilance doit porter sur les consignes clairement énoncées et les espaces d'évolution bien précisés : indiquer la zone d'activité et la zone d'observation. Les règles d'hygiène et gestes barrières sont mis en œuvre.

CA1	Courses, marche, sauts, lancers, circuit athlétique, natation en lagon <b>Natation en piscine : respecter le règlement de la piscine.</b>
CA2	Randonnée, course d'orientation <b>Privilégier les balises fixes sans manipulation. Cartes individuelles.</b> Escalade, <b>espace suffisant entre les voies</b> , kayak, VTT PMTG. Sauvetage aquatique. <b>Uniquement avec mannequin</b>
CA3	Aérobic, zumba, flashmob Danse, arts du cirque <b>Pas d'acrosport.</b>
CA4	Tennis de table, badminton, pétanque <b>Sports collectifs, excepté sports collectifs de contact prolongé.</b> <b>Pas de sport de combat de préhension.</b>
CA5	Course en durée, natation en durée, boxe forme, step, yoga Musculature.

#### **En conclusion :**

- Port du masque lors des déplacements pour rejoindre l'installation sportive à pied ou en bus.
- Le cours d'EPS s'effectue sans masque dès lors que l'on peut garantir une distanciation de 2 mètres lors de l'activité physique.
- Les adaptations pour les petites salles sont ajustées localement.
- Pas de limitation dans la manipulation des objets au sein d'une même classe.
- Respect des gestes barrières à tout moment.
- Vigilance du professeur et responsabilisation des élèves.

Ce protocole peut évoluer en fonction de la situation sanitaire du territoire.